

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

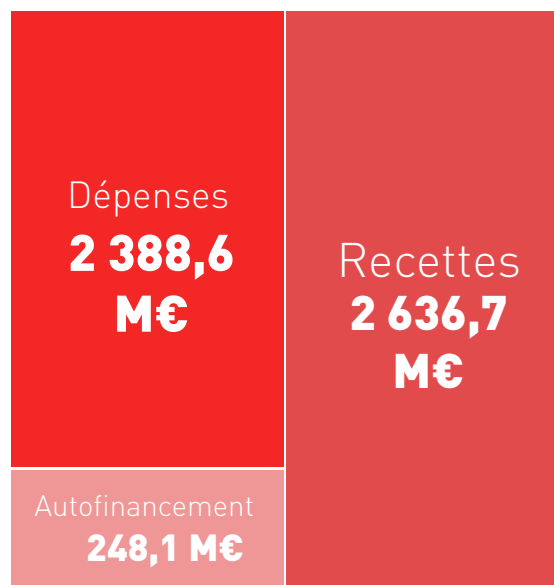
3 092,3 MILLIONS D'EUROS*

*Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires.

Le budget d'une collectivité se présente toujours en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement, qui doivent toutes deux être à l'équilibre.



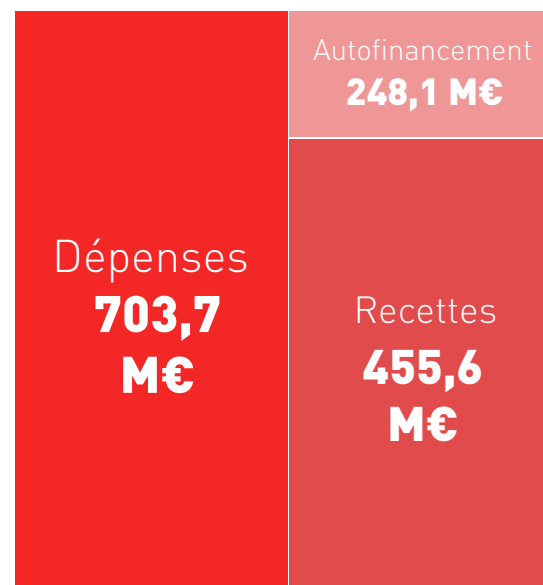
FONCTIONNEMENT



Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...).



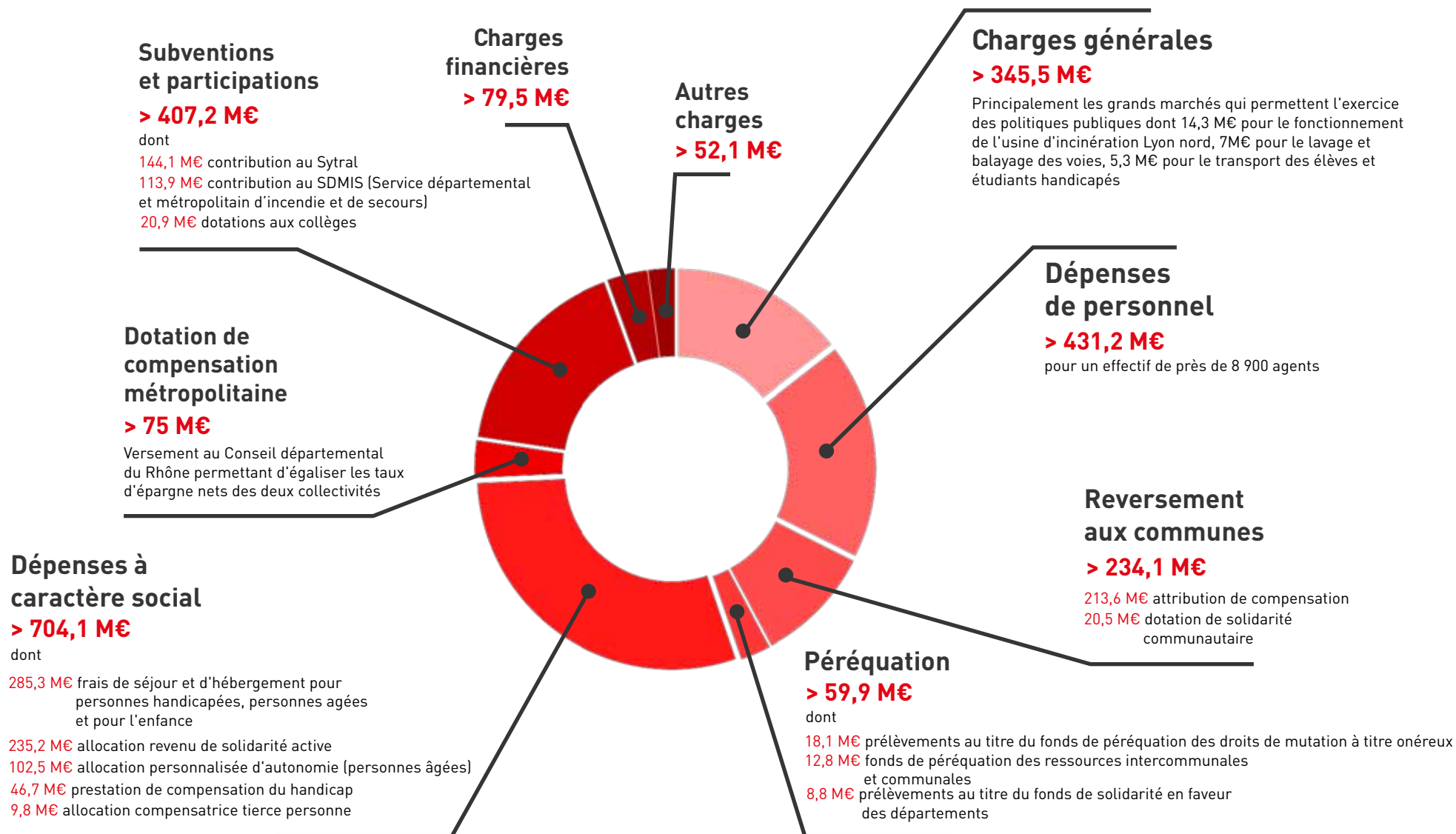
INVESTISSEMENT



L'investissement, c'est ce qui augmente ou diminue le patrimoine de la collectivité : nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction...

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> FONCTIONNEMENT : 2 388,6 M€ DÉPENSES



BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> FONCTIONNEMENT : 2 636,7 M€ RECETTES

Dotations de l'Etat

> 522 M€

dont

441,3 M€ dotation globale de fonctionnement

65,1 M€ dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

14,7 M€ allocations compensatrices de fiscalité

Autres recettes de gestion

> 368,4 M€

dont

65 M€ redevance d'assainissement

31 M€ péage BPNL

21,6 M€ réfection de tranchées

12 M€ parcs de stationnement

33,4 M€ participations

Fiscalité sur les entreprises

> 751,5 M€

dont

380 M€ contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

219,6 M€ cotisation foncière des entreprises

91,9 M€ taxe foncière

38,7 M€ taxe d'enlèvement des ordures ménagères



Autres recettes fiscales

> 593,2 M€

dont

249,2 M€ droits de mutation à titre onéreux

107,6 M€ fonds national de garantie des ressources individuelles

113,7 M€ taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

Fiscalité sur les ménages

> 401,6 M€

dont

158,5 M€ taxe foncière

152 M€ taxe d'habitation

90,2 M€ taxe d'enlèvement des ordures ménagères

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> INVESTISSEMENT : **703,7 M€** DÉPENSES

Dépenses annuelles d'investissement

> **5,2 M€**

dont

1,8 M€ de reversement de taxe d'aménagement

Crédits opérationnels PPI

> **498,7 M€**

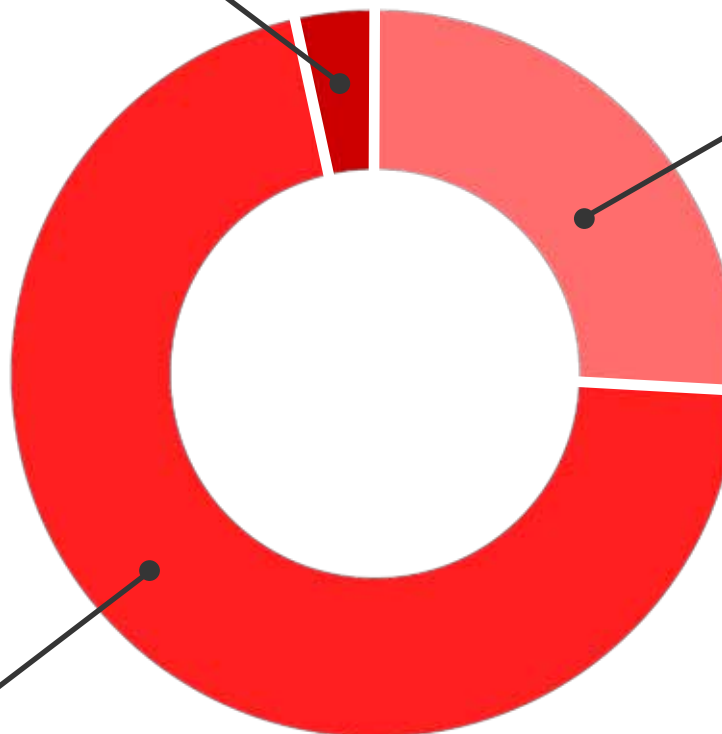
344,4 M€ d'études, acquisitions et travaux

120,7 M€ de subventions d'équipement versées

33,6 M€ d'autres crédits opérationnels
dont 21,1 M€ de travaux d'aménagement
pour le compte de tiers

Emprunts

> **199,8 M€**



La Programmation pluriannuelle des investissements (PPI), ce sont les investissements programmés par la Métropole de Lyon sur son territoire pour la période 2015-2020. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme.

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> INVESTISSEMENT : 455,6 M€ RECETTES

Recettes annuelles d'investissement

> 91,8 M€

dont

- 28 M€ fonds de compensation de la TVA
- 4,8 M€ dotation d'équipement des collèges reçue de l'État
- 12 M€ taxe d'aménagement
- 2 M€ taxe locale d'équipement
- 22,8 M€ amendes de police
- 20 M€ produit des ventes d'actifs

Emprunts

> 295 M€

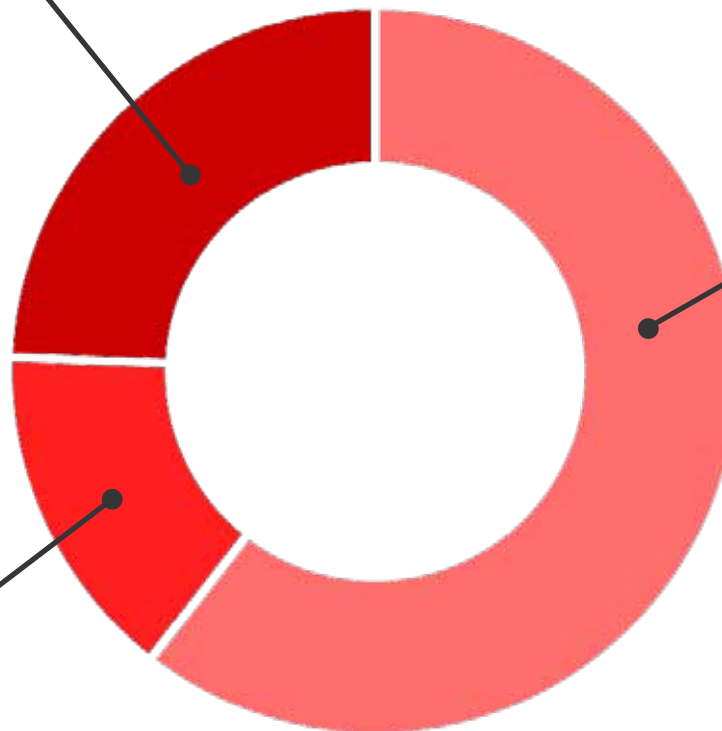
dont

- 264,8 M€ d'emprunts à contracter
- 3,8 M€ de remboursement du Conseil départemental du Rhône

Crédits opérationnels PPI

> 68,8 M€

- 48,1 M€ de subventions reçues
- 20,7 M€ de travaux d'aménagement pour le compte de tiers (remboursement)



La Programmation pluriannuelle des investissements (PPI), ce sont les investissements programmés par la Métropole de Lyon sur son territoire pour la période 2015-2020. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme.

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> POLITIQUES PUBLIQUES

Développement économique et compétitivité



> 26 M€*

Accompagner le développement des entreprises de la métropole lyonnaise en renforçant leur compétitivité et en proposant une offre d'accueil adaptée à leurs besoins. Cette politique intervient sur les facteurs-clés de compétitivité que sont l'innovation et l'entrepreneuriat.

110 000

établissements publics et privés concernés sur le territoire

15 000

entreprises créées en 2014 dans la métropole

Rayonnement et attractivité



> 21,2 M€*

Développer le rayonnement et l'attractivité de la métropole lyonnaise en renforçant sa notoriété, sa capacité d'anticipation et de mobilisation, en garantissant la cohérence de son action. Faire de notre territoire une destination d'accueil incontournable pour les entreprises, les investisseurs, les touristes, les talents. Un véritable « challenger » des grandes métropoles européennes.

1ère

ville la plus attractive de France (PWC 2015)

38 000 000

de passagers dans les gares par an

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> POLITIQUES PUBLIQUES

Ville intelligente et numérique



> 14 M€

dont 13,8 M€ au budget principal

Moderniser l'administration métropolitaine et créer un cadre de vie numérique qui s'appuie sur le déploiement d'infrastructures, la gouvernance des données d'intérêt général et un environnement de confiance numérique. Faire bénéficier pleinement l'agglomération de l'intelligence collective et de la croissance des filières numériques.

2e

pôle numérique de France

7 000

entreprises dans la filière numérique

Insertion et emploi



> 254,3 M€*

Organiser et assurer la gestion du Revenu de solidarité active (RSA), sur le territoire de la Métropole, tout en proposant des parcours facilitant l'insertion sociale et professionnelle. Mobiliser, autour des questions d'intégration, les acteurs du monde économique pour développer les opportunités de retour à l'emploi durable.

49 800

foyers allocataires du RSA en 2015

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> POLITIQUES PUBLIQUES

Enseignement supérieur et recherche



> 20,1 M€*

Accompagner le site universitaire dans sa stratégie de développement, au service de la compétitivité et de l'attractivité de la Métropole, conforter le rôle de l'Université de Lyon et proposer des services aux étudiants pour améliorer leur intégration dans la cité.

4

universités

144 500

étudiants dont 10% d'étrangers

Développement urbain



> 94,1 M€

dont 86,3 M€ au budget principal

Accompagner le développement de l'agglomération et l'aménagement du territoire, en cohérence avec les différentes politiques publiques de la Métropole.

Mise en cohérence de nombreuses thématiques dont l'habitat, le développement économique, la préservation des ressources naturelles, la qualité des espaces publics et la mobilité.

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> POLITIQUES PUBLIQUES

Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public



> **53,8 M€**

dont **53,6 M€** au budget principal

Au cœur des préoccupations de la Métropole : la qualité et la facilité d'usage des espaces publics dont elle gère la conception, l'entretien et la gestion.

Les questions de conception, de coûts de gestion, d'entretien (propreté entre autres) et d'usage (prise en compte de toutes les mobilités, notamment modes doux) sont traitées conjointement.

3 343 km

de voies gérées par la Métropole

1 307

ouvrages d'art dont 372 ponts et passerelles

Espaces naturels, agricoles et fluviaux



> **13,3 M€***

Préserver les espaces non bâtis, dans le cadre d'un développement urbain vertueux.

Cette politique s'appuie notamment sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels et de promotion des activités agricoles.

Son volet fluvial cherche à mettre en valeur le Rhône et la Saône, à préserver le milieu aquatique, et à faire des préconisations en matière de transport de marchandises et de développement touristique.

14

grands parcs

40 %

d'espaces verts et agricoles sur le territoire

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> POLITIQUES PUBLIQUES

Mobilité des biens et des personnes



> 342,3 M€

dont **337,8 M€** au budget principal

En lien avec le développement urbain, cette politique fait la promotion d'une ville multipolaire, favorisant les distances courtes et une mobilité choisie.

Autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole, en lien avec le Sytral, la Région et l'État, œuvre pour le développement de sites bien desservis par les transports en commun, l'optimisation des infrastructures existantes, la promotion des modes doux, de la voiture partagée et des transports en commun, dans une perspective de préservation de la qualité de l'air.

64 000

abonnés velo'v fin 2015

662 km

d'aménagements cyclables

Coopérations territoriales



>75,1 M€*

Développement des partenariats avec des établissements publics de coopération intercommunale, des communes ou des structures comme le Pôle métropolitain ou le SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise).

Cette politique s'appuie sur des outils de planification stratégique ou d'échanges qui ont permis l'émergence de projets décisifs, comme celui de la Plaine St Exupéry.

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> POLITIQUES PUBLIQUES

Transition énergétique



> 4,2 M€

dont **3,4 M€** au budget principal

La politique de transition énergétique place la Métropole en chef de file avec pour objectif de développer les énergies renouvelables et l'écologie industrielle, maîtriser la dépense en énergie, renforcer et coordonner la planification territoriale de la production énergétique, organiser et garantir le service public de l'énergie, notamment les réseaux de chaleur urbains et les concessions de gaz et électricité.

Cycle des déchets



> 84,9 M€*

Favoriser la réduction des déchets à la source, le développement du recyclage, la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés (chauffage urbain), le développement du réemploi et des recycleries, etc.

La Métropole est également compétente en matière de planification des déchets non dangereux et du BTP et conduit un plan d'information et de sensibilisation au tri des déchets.

227,4 kg

d'ordures ménagères et de collecte sélective collectés par habitant par an

18

déchèteries

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> POLITIQUES PUBLIQUES

Cycle de l'eau



> 91,7 M€

dont **26,8 M€** au budget principal

Garantir l'approvisionnement du territoire en eau potable et à préserver la qualité des milieux aquatiques et la ressource en eau pour les générations futures.

La Métropole assure la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et la prévention du risque inondation.

Ces actions s'inscrivent dans un contexte réglementaire en pleine évolution et de plus en plus exigeant.

93 millions de m³

d'eau potable par an

12

stations de traitement des eaux usées

Qualité de vie / Santé et environnement / Risques



> 125,2 M€*

Articuler les questions environnementales du cadre de vie avec la prise en compte des enjeux de santé des habitants.

Cette politique concerne des domaines aussi divers que la qualité de l'eau, la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques, la qualité de l'alimentation, mais aussi la sensibilisation aux comportements individuels contribuant à la santé publique.

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> POLITIQUES PUBLIQUES

Enfance et famille



> 124,5 M€*

La Métropole anime la politique de prévention et de protection de l'Enfance qui concourt, notamment dans l'accompagnement des familles rencontrant des difficultés éducatives pouvant mettre les mineurs en danger.

Elle met en œuvre des mesures de protection en cas de danger avéré : l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF), accueille et accompagne des enfants jusqu'à 18 ans et des mères avec leurs enfants de moins de 3 ans, placés sur décision judiciaire ou à la demande des parents.

La Métropole attribue également les agréments des candidats à l'adoption.

3 374

enfants accueillis en 2016 dont 2 804 en établissements

Protection maternelle infantile et prévention santé



> 6,2 M€*

La Métropole assure le suivi des grossesses, des préparations à la naissance et à la parentalité, et peut aider à organiser le quotidien avec l'enfant.

Elle accompagne et oriente la famille lorsque le nourrisson est hospitalisé en service de néonatalogie ou porteur de handicap. Elle veille également à la santé des enfants et réalise un bilan de santé pour tous les enfants de 3-4 ans scolarisés à l'école maternelle.

Responsable de l'agrément des structures collectives ou individuelles d'accueil du jeune enfant, elle guide dans le choix du mode d'accueil pour l'enfant.

22 091

naissances en 2015

10 326

assistants maternels agréés

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> POLITIQUES PUBLIQUES

Vieillesse



> 138,2 M€*

Chef de file de la politique gérontologique sur son territoire, la Métropole coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées afin de les accompagner tout au long de leur parcours de vie et de perte d'autonomie, du domicile à la vie en établissement.

L'objectif est de favoriser le maintien à domicile, de garantir un accueil de qualité pour les personnes âgées dépendantes et de contribuer à la protection de la personne âgée vulnérable. Le versement des prestations, de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale, contribue à la mise en œuvre de cette mission.

287

établissements pour personnes âgées

27 392

bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie en 2015

Compensation du handicap



> 204,4 M€*

La Métropole de Lyon pilote la politique publique à destination des personnes en situation de handicap.

Elle les accompagne tout au long de leur parcours et projet de vie, de la petite enfance à l'âge adulte, du domicile à l'établissement, dans leurs déplacements et leur vie quotidienne, personnelle, familiale et professionnelle.

Via les Maisons du Rhône et en lien avec la Maison départementale - métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH), la Métropole informe, oriente, et accompagne les personnes en situation de handicap, évalue leurs besoins, instruit leurs demandes et attribue les prestations.

6 325

bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap en 2015

18 431

bénéficiaires d'une pension d'invalidité en 2015

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> POLITIQUES PUBLIQUES

Habitat et logement



> **99,9 M€***

La Métropole oeuvre pour favoriser le bien-vivre ensemble, pour que chacun puisse trouver une solution de logement adaptée, et associer plus étroitement « l'humain et l'urbain ». La politique logement s'adresse à toutes les populations en difficulté ou en situation de précarité afin de permettre l'accession ou le maintien dans des logements adaptés.

Elle s'articule avec les actions menées en faveur de l'habitat comme le financement de la production de nouveaux logements, le rééquilibrage de l'offre et l'introduction de la mixité dans les quartiers.

La Métropole conduit de grands projets d'aménagement incluant la construction de logements.

Elle a une action de planification, notamment avec la mise en œuvre du PLU-H.

113 000

logements construits sur le territoire en 13 ans

Cohésion territoriale



> **83,5 M€**

dont **76,7 M€** au budget principal

Favoriser l'équité entre les territoires de la Métropole et l'égalité des citoyens dans l'accès aux droits et services.

Cette politique s'appuie sur le contrat de ville métropolitain signé en juillet 2016 par l'État, la Région, la Métropole, 24 communes, les bailleurs sociaux et leurs partenaires autour du développement économique et de l'emploi, du lien social et de l'amélioration du cadre de vie.

14

projets de renouvellement urbain (NPNRU) sur le territoire

8

sites d'intérêt national

100 000

habitants dans les quartiers en renouvellement urbain (NPNRU)

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> POLITIQUES PUBLIQUES

Éducation



> 58,7 M€*

Accueillir les collégiens de la Métropole dans un cadre de qualité et adapté aux évolutions pédagogiques. La Métropole prend en charge la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges publics, y compris le recrutement et la rémunération des agents affectés à l'entretien et la restauration. Elle verse aussi les dotations nécessaires au fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association.

La Métropole développe également des actions éducatives volontaristes afin d'encourager la réussite scolaire, le bien être à l'école et le développement de la citoyenneté.

42 164

collégiens dans le secteur public

21 052

collégiens dans le secteur privé

Culture



> 42 M€*

À travers le soutien à la création et la diffusion, les enseignements artistiques, la lecture publique ou encore la valorisation du patrimoine, cette politique publique vise à faire de la métropole lyonnaise une métropole créative, interculturelle et inclusive, qui favorise la connaissance, l'échange et la transmission des savoirs, qui encourage les apports de chacun et qui est ouverte sur le monde, à travers les coopérations culturelles, les partenariats et les échanges de pratique.

280 000

visiteurs à la Biennale d'art contemporain 2015

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

BUDGET 2016 DE LA MÉTROPOLE DE LYON

> POLITIQUES PUBLIQUES

Sport



> 5,9 M€*

Soutenir les principaux acteurs du monde sportif, dans toute leur diversité, au niveau local pour une animation des territoires, mais aussi au niveau national ou international pour les clubs de haut niveau, véritables ambassadeurs de la Métropole.

Cette politique a aussi pour finalité de croiser avec les thématiques de la santé, du handicap, de la jeunesse et de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi pour faire du sport un levier supplémentaire au service de ces politiques publiques.

Institution



Fonctionnement

> 539,4 M€

dont 498,2 M€ au budget principal

Gestion

> 594 M€

dont 558 M€ au budget principal

> Fonctionnement de l'institution

Fonctionnement de la Métropole : ressources humaines, interventions logistiques, patrimoine et bâtiments, politique assurantielle.

> Gestion financière

Gestion de la dette (remboursement du capital, gestion du produit des emprunts et de la trésorerie) et des ressources de la collectivité issues des recettes fiscales et des dotations de l'État.

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal